



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

14-04-2015-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2015

Le quatorze avril deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élue : Mme Audrey PEAN

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (grade d'avancement).
- d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (grade d'avancement)

Etant entendu que deux agents peuvent dans leur cadre d'emploi bénéficier d'un avancement de grade, compte tenu que ces agents donnent satisfaction dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,

Le Comité Technique Intercommunal a été saisi pour

- la suppression, à compter du 1^{er} mai 2015 d'un emploi permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique 1^{ère} classe (grade d'origine),
- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation de 2^{ème} classe (grade d'origine),

Après décision du Comité Technique Intercommunal, le Conseil municipal supprimera les postes.

Le Maire propose:

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (grade d'avancement),
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation 1^{ère} classe (grade d'avancement),

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ